

9 Instruction sur le tir à l'usage de l'infanterie de la garde impériale, des régiments d'infanterie, des bataillons de chasseurs à pied et des corps permanents d'Afrique. Approuvée par Son excellence le maréchal ministre de la guerre, le 1^{er} novembre 1867. (Ministère de la guerre.) (Mit 6 Tafeln.) 12. Paris 1867.